

Clôture des vœux 13 mars 18h Attention!

Piqûre de rappel nécessaire à l'heure où certains s'interrogent sur les dates à venir sur Parcoursup.

13 mars 2018 : clôture des vœux 18h.

2ème quinzaine de mars : Dans deux semaines, le conseil de classe du 2ème trimestre examine vos vœux. Chaque vœu fait l'objet d'une fiche "Avenir" avec les appréciations des professeurs et l'avis du chef d'établissement. Elle est transmise aux formations demandées.

Du 14 mars au 31 mars : **Vous devez compléter vos dossiers et confirmer vos vœux (vous ne pourrez confirmer vos dossiers et vœux qu'après la remontée de notes).** Je vous rappelle que la fiche Avenir est constituée pour chaque vœu formulé. Elle comporte l'avis de Mr Thomas suite à la synthèse effectuée par vos professeurs principaux, votre motivation, votre projet, vos notes, le rang de la classe, le niveau de la classe, les démarches effectuées (stages, expériences...). Chaque fiche Avenir est transmise aux établissements d'enseignement supérieur (écoles mais aussi université) via la plateforme Parcoursup.

Mars-mai: les établissements d'enseignement supérieur examinent les dossiers.

À partir de la fiche Avenir et des éléments utiles à l'étude du dossier (bulletins, CV, lettre de motivation...), les professeurs des établissements d'enseignement supérieur où vous souhaitez étudier examinent votre dossier. Ils pourront vous classer en fonction des attendus de chaque filière.

22 mai: les écoles et universités donnent leurs réponses

Vous recevez les réponses à vos vœux au fur et à mesure. Vous pourrez recevoir plusieurs propositions d'admission et devrez répondre dans le délai imparti. Dès que vous avez accepté une proposition, les autres propositions s'annulent. Cependant, les vœux sur lesquels vous êtes en attente sont conservés. La procédure s'interrompt pendant les épreuves écrites du bac.

Mai-juin : phase d'admission

Après examen des dossiers de candidature par les formations. Une seule phase d'admission en continu, de fin mai à septembre démarre. **Elle est interrompue pendant les épreuves du bac.**

Les possibilités de réponse sont les suivantes :

Non reçu à tous les vœux => il faut attendre la phase complémentaire fin juin après les épreuves du bac.

En attente à tous les vœux => il faut patienter, des places doivent se libérer au fur et à mesure que d'autres candidats renoncent à leurs vœux pendant la phase de procédure.

Oui et Oui si à un seul vœu => Vous acceptez (ou renoncez) à la proposition qui est faite et vous restez en lice sur les formations toujours en attente.

Oui et Oui si à plusieurs vœux => Vous devez faire un seul choix dans le délai imparti et vous restez en lice sur les formations toujours en attente.

Nouveauté : le oui si : il signifie que vous êtes accepté dans la filière de votre choix à condition de s'engager dans un «parcours personnalisé» pour accéder à cette filière. Ce parcours personnalisé pourra notamment consister à suivre un stade de remise à niveau ou un cursus plus adapté.

Interruption pendant les épreuves du bac.

Fin juin à septembre : procédure complémentaire

Ouverture de la procédure complémentaire le 25/06/2018

Inscrivez-vous si vous n'avez pas eu de proposition d'admission ou que vous n'êtes pas satisfait de la proposition reçue.

[Résultats du baccalauréat le 06/07/2018](#)

Vous avez votre bac ? Félicitations ! Procédez à l'inscription administrative dans l'établissement choisi.

Pour ceux qui sont sans proposition d'admission : des commissions d'accès au supérieur, pilotées par le recteur, se réunissent chaque semaine pour leur proposer des affectations.

[Fin de l'affectation le 15/09/2018.](#)

Fin de la procédure complémentaire.

Bon courage et bonnes révisions pour le bac blanc.

Mme Zahaf